



Bulletin d'inscription Vide Grenier 3 octobre 2021

A retourner impérativement avant le 01 octobre à l'adresse suivante :
Comité des fêtes de St Paul sur Save, Mairie, 31530 ST PAUL SUR SAVE
(Renseignements : cdf.stpaulsursave@gmail.com ou 06 75 26 85 99)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Le prix du mètre linéaire est fixé à 3€.

Souhaite réserver un stand de Mètres linéaires.

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessous :

- Réservation prise en compte uniquement si accompagnée du règlement de l'emplacement et de la copie de la carte d'identité recto/verso
- Installation de 6h30 à 9h,
- Aucune annulation ne donnera lieu à remboursement sauf motif grave sur justificatif,

Les tables et chaises ne seront pas fournies par les organisateurs

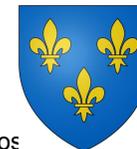
Ci-joint le règlement de euros (chèque à l'ordre du Comité des fêtes de St Paul sur Save)

Fait à

Le

Signature

Règlement Vide Grenier



1. Le comité des fêtes de Saint Paul sur Save organise un vide grenier le mercredi 3 octobre 2021. E-mail: cdf.stpaulsursave@gmail.com Portable: 06 75 26 85 99
2. Le vide grenier se tiendra le dimanche 3 octobre 2021 de 9 heures à 17 heures sur la place de l'église, sur la route de Grenade et le parking de l'école.
3. Le vide grenier est ouvert aux associations, particuliers, professionnels, commerçants et artisans sélectionnés par le comité des fêtes chargé de l'organisation.
4. Si l'exposant est mineur, il devra être accompagné et sous la responsabilité d'une personne majeure.
5. Les informations suivantes : nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrits dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.
6. La participation aux manifestations est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les exposants retenus s'engagent à être présents pour toute la durée de la manifestation.
Le droit d'inscription est de 3 euros le mètre linéaire en extérieur.
La date limite d'inscription est fixée au 1 octobre 2021 en mairie de Saint Paul sur Save 31530 Saint Paul sur Save.
La recevabilité d'une inscription est liée au dépôt :
 - du bulletin d'inscription dûment renseigné, daté et signé
 - d'un exemplaire du règlement daté et signé
 - des justificatifs nécessaires :
 - ✓ justificatif d'inscription au Registre du commerce – carte de commerçant non sédentaire – ou au Registre des Métiers (pour les professionnels)
 - ✓ copie de la carte d'identité
 - du chèque de réservation établi à l'ordre du Comité des fêtes de St Paul sur SaveAprès réception de leur dossier complet, les exposants retenus recevront une confirmation d'inscription. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation si le nombre d'exposants lui paraît insuffisant.
7. Fournitures non comprises : Tables, chaises, transport, manutention, emballage ou déballage, habillage des tables, petit matériel nécessaire à l'installation des stands, rallonges électriques, enlèvement et stockage des emballages vides.
8. Les emplacements seront attribués et définis par les organisateurs, dans la limite des places disponibles. Ils seront numérotés et ne pourront être modifiés par les exposants. Aucun véhicule d'exposant ne doit stationner sur les emplacements mais sur les places de parking à proximité.
9. Les exposants pourront assurer l'installation de leurs stands de 6h30 à 9h le dimanche 03 octobre 2021.
10. Une attention particulière sera demandée aux exposants pour laisser leurs stands propres et débarrassés de tout déchet. Des containers spécifiques se trouveront à proximité.
11. Les exposants sont responsables par eux-mêmes de tous les dégâts occasionnés aux matériels lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement du matériel. L'organisateur ne répond pas des accidents ou des dommages qui pourraient survenir pour une cause quelconque aux personnes ou aux biens.
12. L'exposant est tenu de souscrire une assurance couvrant les risques liés à sa participation à la manifestation. L'organisateur décline toute responsabilité au sujet

- de pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux matériels exposés pour une cause quelconque. L'organisateur ne répond pas non plus des vols commis durant la manifestation.
13. Le participant s'engage à être conforme à la législation en vigueur et assume l'entière responsabilité de ses ventes. L'organisateur décline toute responsabilité relative aux déclarations légales vis-à-vis de l'Administration fiscale.
 14. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage. Conformément à celle-ci, les ventes d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, copies de CD ou DVD de musique de films ou de jeux etc... ainsi que des produits inflammables sont strictement interdites.
 15. Les exposants acceptent que des prises de vues de leur stand soient utilisées pour la communication du comité des fêtes liées à la manifestation.
 16. En cas d'événement exceptionnel, le vide grenier pourra être reporté au mercredi 8 mai 2019 ou sera simplement annulé et les chèques de réservation rendus.
 17. Une buvette et une restauration tenues par les organisateurs seront à la disposition des exposants et des visiteurs.
 18. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation pour cause de mauvaises conditions météorologiques, au plus tard le jour même de la manifestation et s'engagent à procéder au remboursement de ces réservations.
 19. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.

Le président *Yann KOCKEN*

Lu et approuvé le :

Signature :